

POLICE INDIVIDUELLE ACCIDENTS MISSIONS - CRÉDIT AGRICOLE S.A

Territorialité :
FRANCE / Monaco
CACI Irlande et Italie
CA AUTO BANK et
filiales (Europe)
CREDIBOM (Portugal)
CA Life Greece

Assureur : ALLIANZ IARD
Courtier : WTW

Date : 01/01/2025

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° de police : 11 932 381/ 9213160010

Responsables de police :

Jérôme BECHET
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :

+33 1 53 74 38 22
+33 1 53 74 38 24

Email :

jerome.bechet@ca-pacifica.fr
fabrice.stebel@ca-pacifica.fr

Ce document n'est pas contractuel. Cette fiche est une synthèse des principaux termes et conditions du programme d'assurance souscrit par le Crédit Agricole S.A pour le compte du Groupe et de ses filiales.

En cas de sinistre susceptible de faire jouer les garanties de ce programme d'assurance, veuillez systématiquement prévenir le responsable de police cité ci-dessus.

ASSURÉS

- Tout salarié de la Métropole, des DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) et de la principauté de Monaco, y compris les Administrateurs salariés, de CA SA et de ses filiales françaises ; CACI Irlande et Italie, D2CAM, PIONEER FRANCE
- Les Détachés de CA SA et de ses filiales françaises (**mais uniquement pour les garanties Assistance aux personnes, hors Frais médicaux à l'étranger, les Détachés restant couverts par le contrat Expatriés pour les garanties Décès/Invalidité car il reste couvert sous le régime de sécurité sociale française**)
- Le personnel de la Fondation Grameen Microfinance et la Fondation Farm avec extension en bénévolat et mécénat
- Les collaborateurs dans le cadre du Mécénat de Compétences Groupe « J'agis »
- Tout Administrateur, non salarié, de CA SA et de ses filiales françaises, lors de leur fonction d'Administrateur salariés ou non, mandataires sociaux et dirigeants
- Les représentants du personnel (membres du CHSCT, élus de la CE, délégués du personnel...) à l'occasion de leurs voyages et déplacements professionnels ;
- Le personnel en astreinte et en programmation déterminées, y compris lors du trajet domicile-lieu de travail ;
- Le personnel du Département Sécurité des Personnes et des Biens
- Les stagiaires français effectuant des missions dans le cadre de leur stage, pour le compte de CA SA ou de l'une de ses filiales françaises, en France et à l'étranger, et les stagiaires étrangers effectuant des missions dans le cadre de leur stage, en France ;
- Tout collaborateur salarié des filiales du Groupe CA SA, français et étranger, toute personne extérieure (prestataire extérieur, conjoint, client, invité,...), participant aux séminaires et autres manifestations événementielles en France et à l'étranger (**à l'exception de celles du CE**), organisés par CA SA ou une de ses filiales françaises ;
- Les conjoints et les enfants de l'ensemble des Assurés cités ci-dessus qui les accompagnent pendant les missions et/ou dès lors qu'ils sont invités par CA SA ou une de ses filiales françaises.

SONT EXCLUS : Les intérimaires, Les retraités, **Les Caisses Régionales de Crédit Agricole et leurs filiales**

POLICE INDIVIDUELLE ACCIDENTS MISSIONS - CRÉDIT AGRICOLE S.A

Territorialité :
 FRANCE / Monaco
 CACI Irlande et Italie
 CA AUTO BANK et
 filiales (Europe)
 CREDIBOM (Portugal)
 CA Life Greece

Assureur : ALLIANZ IARD
Courtier : WTW

Date : 01/01/2025

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° de police : 11 932 381/ 9213160010

Responsables de police :
 Jérôme BECHET
 Fabrice STEBEL

N° de téléphone :
 +33 1 53 74 38 22
 +33 1 53 74 38 24

Email :
jerome.bechet@ca-pacifica.fr
fabrice.stebel@ca-pacifica.fr

MONTANTS

- Décès par **Accident** ou Invalidité Permanente par **Accident** (référence : **Barème Européen d'Évaluation des Atteintes à l'Intégrité Physique et Psychique**)
 - Personnel et administrateurs salariés de CASA et des filiales françaises
 Personnel des filiales étrangères du Groupe participant
 aux séminaires et autres manifestations } **5 années de salaire annuel brut**
Mini 200 000 € / Maxi 1 700 000€
 - Personnel du Département Sécurité des Personnes et des Biens } **5 années de salaire annuel brut**
Mini 1 000 000 € / Maxi 1 700 000€
 - Administrateurs Non salariés.....**1 000 000 €**
 - Personnes extérieures (conjoint, stagiaires, prestataires, invités...)**150 000 €**
 - Enfants accompagnant tout Assuré ::**10% du capital de base/enfant à charge**
 et capital Invalidité Permanente :**10% du capital de base/enfant à charge**
- Décès suite à **Accident cardiaque ou vasculaire cérébrale imprévisible 50% du capital de base maxi 300 000 €**
- Garantie **Coma** : état de coma au-delà de 2 semaines consécutives, versement de.....**2% du capital décès avec un maximum de 300 K€**
- **Assistance psychologique** avec une prise en charge des consultations à hauteur de.....**3 000 €/assuré**
- **Frais médicaux à l'étranger** (remboursement des frais réels sans franchise, prise en charge hospitalisation).....**1 M€/assuré – 10M€/an**
 (garantie intervenant après remboursements SS et/ou organismes complémentaires),
sous réserve d'un appel téléphonique préalable durant la mission et de l'accord de l'assisteuse
 Pour l'ensemble des Assurés ci-dessous, **hormis les Détachés, car assurés par PREVINTER.**
- Garantie préjudice esthétique proportionnelle à la qualification du préjudice établi par l'autorité médicale compétente **30 000 €/personne**
- **Responsabilité Civile** « Vie privée » à l'étranger.....**7 500 000 € (USA/Canada 1 500 000 €)**

Plein de garantie par événement : 50 000 000 €

POLICE INDIVIDUELLE ACCIDENTS MISSIONS - CRÉDIT AGRICOLE S.A

Territorialité :
FRANCE / Monaco
CACI Irlande et Italie
CA AUTO BANK et
filiales (Europe)
CREDIBOM (Portugal)
CA Life Greece

Assureur : ALLIANZ IARD
Courtier : WTW

Date : 01/01/2025

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° de police : 11 932 381/ 9213160010

Responsables de police :

Jérôme BECHET
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :

+33 1 53 74 38 22
+33 1 53 74 38 24

Email :

jerome.bechet@ca-pacifica.fr
fabrice.stebel@ca-pacifica.fr

GARANTIES

Les garanties du contrat sont acquises :

- au cours des missions ou voyages effectués à titre professionnel 24h sur 24, en France et à l'étranger,
 - au cours des transports de fonds à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux des entités assurées,
 - au cours des séminaires de travail, autres manifestations dont tout ou partie du contenu a une relation avec l'activité bancaire,
 - au cours des déplacements du personnel d'ordre strictement professionnel entre les différents sites des entités assurée
 - au cours des mécénats de compétence dans le cadre de « J'agis » dans la limite de 5 jours/an/collaborateur sur le temps de travail
 - au cours des bénévolats, mécénats de compétence dans le cadre de la Fondation Grameen et de la Fondation Farm
- les garanties restent acquises aux Assurés DANS LE PAYS DE LA MISSION ou UN PAYS LIMITROPHE DE LA MISSION :
- qui partent à titre privé avant et/ou après la mission pour une durée maximale de 15 jours.

Outre les garanties mentionnées dans l'encadré ci-dessus, le contrat comprend également une **garantie Assistance** (rapatriement, assistance médicale...).

SONT NOTAMMENT EXCLUS :

- les maladies sauf si elles sont la conséquence d'un accident compris dans la garantie,
- les accidents causés par l'état alcoolique de l'Assuré.

MESURES EN CAS DE SINISTRE

En cas d'urgence, vous devez contacter :
Plateau d'Assistance Rapatriement et Frais médicaux Hospitalisation
N° de contrat : 011 932 381 / 9213160010
24h/24 – Monde Entier ALLIANZ Assistance
T +33 1 40 25 58 80

Pour les garanties autres que l'assistance, merci de contacter directement le courtier WTW qui effectuera la déclaration et suivra le sinistre avec les assureurs et SIRCA CIRM :

WTW

Sandrine VALLAT
Tél. : +33 (0) 1 41 43 60 89

OU

POLICE INDIVIDUELLE ACCIDENTS MISSIONS - CRÉDIT AGRICOLE S.A

Territorialité :
FRANCE / Monaco
CACI Irlande et Italie
CA AUTO BANK et
filiales (Europe)
CREDIBOM (Portugal)
CA Life Greece

Assureur : ALLIANZ IARD
Courtier : WTW

Date : 01/01/2025

Période de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° de police : 11 932 381/ 9213160010

Responsables de police :

Jérôme BECHET
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :

+33 1 53 74 38 22
+33 1 53 74 38 24

Email :

jerome.bechet@ca-pacifica.fr
fabrice.stebel@ca-pacifica.fr

Christine BERGER
Tel : +33 1 41 43 58 15

fr.sinistres.ia.ars@wtwco.com

DECLARATION D'ACCIDENT A ADRESSER DANS LES 10 JOURS A :

WTW

Tour HEKLA
52 Avenue du Général de Gaulle
CS 10427
92094 Paris La Défense Cedex

Contacts CIRM :

Jérôme BECHET
Fabrice STEBEL

Tél (33) 1 53 74 38 22
Tél (33) 1 53 74 38 24

e-mail : jerome.bechet@ca-pacifica.fr
e-mail : fabrice.stebel@ca-pacifica.fr

DEMANDE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Toute attestation d'assurance rendue nécessaire pour les missions professionnelles (obtentions de visas...)

WTW - Sports & Risques spéciaux
Tour HEKLA
52 Avenue du Général de Gaulle
CS 10427
92094 Paris La Défense Cedex

Ketsamouth GERALDES - T + 33 (1) 41 43 60 41 / M +33 (6) 07 37 95 79
Ketsamouth.GeraldesSanakhounphet@wtwco.com

Jérôme BECHET
Fabrice STEBEL

Tél (33) 1 53 74 38 22
Tél (33) 1 53 74 38 24

e-mail : jerome.bechet@ca-pacifica.fr
e-mail : fabrice.stebel@ca-pacifica.fr